

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 38 (2011)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Courrier des lecteurs

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### Lettre ouverte au Crédit Suisse

Messieurs,  
Comme vous pouvez le constater, j'étais titulaire d'un compte épargne dont je viens de demander la clôture. C'était un compte ouvert en 1967 dans les livres de la Banque Leu Stäfa par mon employeur, afin d'y verser le maigre salaire d'une apprentie alors âgée de quinze ans.

Ce compte a connu mes joies et mes peines. Mes joies lors du versement de mon premier salaire, lors du constat en fin d'année d'un accroissement de mes petites économies, lors des quelques retraits d'argent au cours de mes visites en Suisse, plus tard, et aussi la joie de savoir que d'ici peu de temps, la modeste retraite que je toucherais en Suisse me sera versée sur ce compte.

Mes peines lorsqu'on a refusé de m'accorder un prêt sous prétexte que j'habitais hors de Suisse, hors d'attente d'un recouvrement potentiel, lors du décès de ceux qui m'étaient chers et du versement d'une partie sur la succession.

Mais la plus grande peine que j'aie ressentie, c'est celle d'hier soir, à l'ouverture de votre courrier: votre tarif CHF 40 mensuel – équivaut à 8,7 pour cent par mois, c'est-à-dire 104 pour cent à l'année sur le solde au 31 décembre 2010! Vous était-il trop coûteux d'avertir vos clients de manière à «tirer la sonnette d'alarme»? Ou d'introduire un plancher décent de CHF 1000 sans frais?

En fait, quelles sont les charges que vous supportez sur un compte comme le mien? Pas de carnet de chèques, pas de carte de crédit, pas de découvert. Le peu de transferts que je vous demandais étaient déjà couverts par leurs propres frais.



Les relevés? UN SEUL en fin d'année.

J'ai, depuis, aussi dû entendre que ces mesures étaient prises pour afficher une parfaite transparence auprès des pays domiciliataires

de vos clients non résidents. Que voulez-vous que je cache au fisc français? Les DEUX FRANCS d'intérêts que j'ai touchés?

J'ai honte, car si vous avez décroché la palme de la meilleure banque en 2010, et que les autorités fédérales vous félicitent d'avoir épongé vos dettes à une vitesse supérieure aux autres établissements, on est en droit de se demander grâce à qui cette performance a été rendue possible. Vous n'oubliez pas, j'espère, que c'est vous-mêmes qui étiez à l'origine de la crise. Et maintenant vous vous en prenez à L'ÉPARGNE du client modeste! Je ne vous félicite pas, Messieurs.

Sur ce, je vous quitte, car il ne me reste pas assez de francs pour finir l'année, mais c'est bien ce que vous espérez, n'est-ce pas?

Ah, j'allais oublier: comme dans tous les divorces, je vous retourne le seul cadeau que vous m'avez jamais fait, un attrape-gouttes, lorsque vous déteniez tout mon héritage en 2004 (à peu près CHF 100 000).

G. FERAUD-FREI, FRANCE

### Pas un ilot élitiste

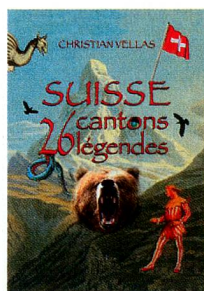
Je vis depuis 35 ans à Munich et n'ai naturellement pas une impression aussi objective des objets soumis aux votes que mes concitoyens qui lisent directement la presse suisse et peuvent parler par expérience propre. Ici en Allemagne, les réflexions au sujet de l'interdiction des minarets et de l'initia-

### Des légendes et des cantons

EXPLOITS MYTHIQUES, CRÉATURES FANTASTIQUES, animaux qui parlent, sorciers, déesses ou malédictions. La Confédération regorge de légendes. Chaque canton en a son lot. Certaines racontent leur mythique fondation, d'autres les exploits de leurs héros. Le livre «Suisse: 26 cantons, 26 légendes» convie le lecteur à plonger dans ces histoires fantastiques qui ont, pour certaines, encore aujourd'hui un écho symbolique ou touristique. Chaque histoire est suivie d'un commentaire donnant des indications sur son origine, sa signification et son contexte historique.

Le livre nous emmène dans le canton d'Uri avec son incontournable Guillaume Tell. Du côté de Nidwald avec Winkelried, le héros de la Bataille de Sempach (1386). Dans le nid de dragons du Mont-Pilate au-dessus de Lucerne. Dans le canton de Zoug avec le baron de Wildenbourg et le droit de cuissage. A Schwytz où les corbeaux de l'ermite Meinrad poursuivirent les meurtriers de ce dernier jusqu'à ce qu'ils soient condamnés. En Appenzell Rhodes-Extérieures, sur les traces du sorcier Dovi qui sauva la fille et le fils du roi d'Espagne. Aux Grisons sur l'alpage de la belle déesse alpine Sontga Margriata. Chez le comte de Gruyère en compagnie de Chalamala, son bouffon joueur de pipeau à la vive répartie. Ou encore à la frontière des cantons de Zurich et de Zoug où catholiques et protestants s'apprêtaient à s'affronter en 1529 et mangèrent ensemble la soupe de Kappel, symbole de l'esprit de compromis.

Plongeons dans la moelle de deux de ces légendes. Le roi de Berne avait une réputation de tueur d'ours. Lors d'une chasse, un plantigrade manqua de le dévorer. Entre-temps, les Burgondes avaient envahi le royaume. Échappant de justesse à ses assaillants, il fut sauvé par l'ermite Wilfried. Ce dernier avait soigné le roi des ours qui lui était redevable. Le monarque supplia le plantigrade de l'aider à



recupérer son royaume. En échange de quoi, il lui promit d'interdire toute chasse à l'ours, de lui donner des forêts et de graver son image sur son blason et ses drapeaux. Le roi des ours et son armée de congénères décimèrent l'envahisseur et, depuis, le drapeau bernois arbore un ours noir. Dans le canton d'Obwald, un lac de montagne fait office de sépulture à Ponce Pilate. Après avoir con-

damné Jésus à la crucifixion, le gouverneur romain de Judée fut frappé d'une malédiction. Une tache de sang indélébile en forme de croix apparut au creux de sa main. Son humeur s'assombrit, il négligea les affaires de l'État et mourut en prison. Son corps fut livré aux eaux du Tibre, mais les éléments se déchaînèrent. La carcasse fut repêchée, mais la malédiction continuait à sévir. Finalement, on plongea Pilate dans un lac aux eaux pures en Suisse centrale. Alors qu'il coulait, son bras surgit soudain des flots, la paume tournée vers le ciel, montrant que la tache de sang avait disparu.

ALAIN WEY

«Suisse: «26 cantons, 26 légendes», de Christian Vellas, Éditions Slatkine, 2010, [www.slatkine.com](http://www.slatkine.com)

tive m'amènent toutefois à réfléchir. Et ce, malgré le fait que des connaissances ont, en Suisse, connu quelques expériences négatives avec des «étrangers» (p. ex. le meurtre d'un enseignant à St-Gall).

Cela dit, je pense que la majeure partie des étrangers vivant en Suisse sont certainement très bien intégrés. Aussi la Suisse devrait-elle songer davantage à son image en Europe et dans le reste du monde (!). Car son relatif isolement, du fait de sa non-appartenance à l'Union européenne, en fait une cible idéale pour les critiques de l'étranger. La Suisse n'est pas l'îlot élitiste qu'évoquent de temps à autre mes connaissances et mes proches lors de nos conversations. Mais cette situation ne devrait pas s'aggraver encore par le biais d'opinions ouvertement exprimées allant même à l'encontre du droit international!

Y. AESCHBACH, ALLEMAGNE

### Où est la logique?

J'ai lu avec attention le courrier de R. H. TUCKER concernant le droit de vote des Suisses vivant à l'étranger. J'ai quitté la Suisse il y a 22 ans sans aucune intention d'y retourner. Pour cette raison, j'estime que je n'ai pas à utiliser mon droit de vote. Que sais-je encore de la vie en Suisse? De quel droit vais-je donner mon avis sur des sujets qui ne me concernent plus? Je vote dans mon pays d'adoption et cela me semble logique étant donné que j'y vis, que j'y travaille, que j'y élève mes enfants.

A mon avis, les Suisses expatriés pour une courte période (pas plus de quelques années) dans le cadre de leur travail, par exemple, peuvent utiliser leur droit de vote, mais des personnes comme moi, éloignées de tout ce qui concerne la vie suisse, n'ont pas à inter-

venir dans les votations ou élections. Pourquoi un étranger vivant en Suisse depuis de nombreuses années n'a pas son mot à dire mais un Suisse vivant à Tombouctou depuis 30 ans peut encore voter? Où est la logique?

C. ZITOUN, ISRAËL

### Des ignares?

Dans la Revue de janvier, il est fait un appel du pied pressant aux Suisses de l'étranger pour qu'ils votent massivement en Suisse. Comme R.H. Tucker d'Hawaii, je m'interroge sur le bien-fondé de cette pratique et je le remercie sincèrement de son message concernant le vote des Suisses de l'étranger. «Est-il possible que des personnes qui ne paient pas leurs impôts en Suisse et qui en ignorent les conditions de vie décident en connaissance de cause de ce qui est bien ou mal pour le pays?» écrit-il. Comme il a raison! Et cela d'autant plus si ces personnes n'ont jamais mis les pieds en Suisse.

Je lis (entre autres) dans le dépliant joint à la «Revue Suisse» de janvier 2011: «Nous sommes convaincus que les Suisses résidant à l'étranger ont un rôle majeur à jouer au sein du débat politique national. Forts de leur expérience au niveau international, ils apportent un regard nouveau et différent de celui de leurs compatriotes de l'intérieur sur les sujets de politique suisse. Il est donc primordial qu'ils fassent entendre leur voix en Suisse.»

Est-ce à dire que nos compatriotes restés au pays sont des ignares, obtus, fermés sur l'extérieur, incapables de jugement et dénués d'expérience politique? Quel manque de respect à l'égard des Suisses que ces propos écrits par Jacques-Simon Eggly, Président de l'Organisation des Suisses de l'étranger. Je suis stupéfaite et outrée.

N. HERING, FRANCE

### Faire des Suisses de l'étranger des étrangers

J'ai lu avec grand intérêt le courrier de lecteur à propos du CS qui nous impose désormais, à nous Suisses de l'étranger, une taxe disproportionnée pour la gestion de notre compte. Et voilà que nous recevons maintenant également une missive de la Banque Cantonale de Zurich, qui nous demande à son tour des montants exorbitants. J'en suis un client fidèle depuis ma naissance et on me fait maintenant poliment savoir que je suis désormais un étranger, que j'occasionne des frais considérables parce que j'ai laissé notre pécule de vacances en Suisse pour mes enfants, qui y sont nés. Si je disposais encore de 100 000.- sur ce compte, la Banque cantonale de Zurich le gérerait bien entendu gratuitement. Mais qui a donc déclenché ce processus? Certainement pas nous, les petites gens. Nous ne sommes pas poursuivis dans nos pays de domicile. Nous possédons quelques maigres économies, mais ne nous sommes pas rendus coupables de soustraction fiscale, ni n'avons dissimulé d'argent noir en Suisse. Les frais de gestion de nos comptes équivaldraient à 7%, pour un intérêt versé par la banque de 0,375%. Nos allons retirer notre argent, cela ne fait pas un pli. Comme des centaines de milliers de petits clients, espérons-le.

S. STUDHALTER, CANADA

### Étranger dans son propre pays

J'ai lu l'article de Rolf Ribi. Il est regrettable qu'il semble faire une fixation sur l'argent et la prospérité. L'immigration échappant à tout contrôle change la culture suisse (et le monde occidental en général) à un tel rythme qu'on finit par se sentir étranger dans son propre pays.

D. SCHOCH, ÉTATS-UNIS

### Cupidité sans limites

Tous les Suisses devraient pouvoir lire l'article de Rolf Ribi sur la migration. En tant que «Suisse de l'étranger», je reviens chaque année plusieurs mois en Suisse. Et je remarque de plus en plus souvent qu'on y vit à l'étroit et que les problèmes de surpopulation y suscitent un énervement permanent. La cupidité des Suisses ne connaît malheureusement pas de limites. Jamais plus je ne voudrais vivre ici à l'année dans les conditions que les Suisses se sont créées.

I. K. DICKEY-SCHMID, ÉTATS-UNIS

### Politiciens, ouvrez les yeux!

L'immigration en Suisse devrait requérir au moins quelques critères: un extrait du casier judiciaire authentifié par le consulat suisse, et, pour l'immigration de musulmans non européens, une autorisation exceptionnelle. Ceci avant que la situation soit comparable à celle de la France, de l'Italie et de l'Allemagne. Politiciens, ouvrez les yeux et agissez...

A. GUBELMANN, BRÉSIL

[www.revue.ch](http://www.revue.ch)

Faites-nous donc le plaisir d'une visite.

